

Titre : Pour en finir avec la transparence réciproque

Auteur : Jean-Baptiste Fanouillère¹

Abstract

Suite à l'avènement des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, la distinction public-privé a subi d'importantes reconfigurations. Bien que la population ait exprimé des inquiétudes quant à l'érosion de la vie privée, comme dans le cas du Patriot Act ou de Wikileaks, les individus partagent également délibérément beaucoup d'informations personnelles en ligne. Cela a conduit certains penseurs à proposer qu'une « transparence réciproque », qui entraînerait un accès presque illimité à toute sorte d'information pour chaque citoyen, pourrait être une alternative aux lois sur la protection de la vie privée, qui sont fortement entravées par l'omniprésence des nouvelles technologies de surveillance. En adoptant l'approche et les théories des Science and Technology Studies (STS), cette étude vise à analyser les trois principes fondamentaux qui sous-tendent l'argumentation en faveur d'une transparence globale. Ce faisant, nous démontrons que les discours préconisant de telles transformations s'appuient (1) sur la croyance que la technologie détermine le changement social, (2) sur une vision négative de la vie privée et enfin (3) sur une conception utopique de la transparence. Ces observations conduisent à la conclusion que la transparence réciproque n'est pas tant une solution aux défis soulevés par les technologies numériques qu'une vision idéologique de la société. Cette réflexion prend tout son sens dans les débats en cours sur les dispositifs à mettre en œuvre aujourd'hui dans le cadre de la traduction du nouveau règlement européen relatif à la protection des données personnelles².

Mots clés : Transparence, Vie Privée, Science and Technology Studies

1 L'auteur a terminé en juin 2017 un Master en sciences politiques – option STS / Science-Techniques- Société, en co-diplomation entre l'Université de Liège et Maastricht University. Cet article est inspiré de son travail de fin d'étude.

2 Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Introduction

Les démocraties occidentales assistent depuis plusieurs années à une transformation des modes de surveillance, engendrée notamment par le développement des technologies numériques. Bien que le paradigme orwellien d'un État totalitaire exerçant un contrôle vertical à l'insu de sa population reste pertinent dans l'imaginaire collectif, nombre de chercheurs (Bauman et Lyon, 2013 ; Schneier, 2016) décrivent aujourd'hui des pratiques de surveillance beaucoup plus horizontales et décentralisées, auxquelles prennent part non plus seulement l'État, mais aussi une grande diversité d'acteurs, dont les entreprises et les individus eux-mêmes, dans la droite ligne de ce qu'un penseur comme Gilles Deleuze a pu théoriser avec le concept de « société de contrôle ». Si certains voient dans ces transformations des modes de surveillance, illustrées par l'ubiquité des smartphones et l'avènement des réseaux sociaux, de nouvelles possibilités de rééquilibrer le rapport de force entre gouvernant et gouverné, et appellent donc à s'emparer des technologies numériques afin de former des contre-pouvoirs (Brin, 1998; Mann, 2003; Ganascia, 2009; Mayes, 2010), d'autres au contraire s'alarment de ce que ces transformations constituent une menace grandissante pour la vie privée, alors que l'idéal de la transparence porté aux nues par les multinationales de la technologies est en train de se muer en impératif, au détriment des normes sociales actuellement en vigueur (Bessire, 2005; Birchall, 2011; Searle, 2014; Morozov, 2015).

Cet article est divisé en deux parties, l'une théorique et l'autre analytique. Nous distinguerons d'abord deux types de transparences afin de mieux caractériser celui qui nous intéresse ici : la transparence exigée des institutions étatiques afin de garantir la responsabilité des représentants du peuple, et puis l'idéal d'une transparence totale, présentée comme une solution miracle à des problèmes aussi divers que les inégalités sociales et la criminalité. Nous solliciterons à cet effet le modèle théorique développé par David Heald, qui décrit les différentes « valeurs » et « variétés » de transparence (Heald, 2006). Cela nous permettra également de distinguer la transparence réciproque et des phénomènes tels que Wikileaks et le mouvement de la sousveillance, en démontrant que les revendications portées par ces initiatives visent, non pas la transparence dans l'absolu, mais le respect de certaines valeurs démocratiques par l'intermédiaire de la transparence.

Notre étude se proposera ensuite d'analyser brièvement la logique rhétorique et argumentative des discours prônant la suppression de la vie privée au profit d'une transparence réciproque qui donnerait à n'importe quel individu un accès instantané et illimité à n'importe quel type d'information. Bien que les défenseurs revendiqués d'une transparence radicale restent peu nombreux, leur utopie de la fin de la vie privée, notion prétendument rendue obsolète par l'accès à toujours plus de données, trouve un très large écho dans le discours de nombreux acteurs du monde scientifique et économique. Pour atteindre notre objectif, nous envisagerons un texte emblématique d'une telle pensée, *The Transparent Society*, de David Brin. Notre hypothèse est que la notion de transparence réciproque repose sur trois présupposés fondamentaux, identifiables dans la totalité des prises de position défendant l'idée d'une société globalement transparente.

Tout d'abord, les défenseurs d'une transparence radicale s'appuient sur une vision techno-déterministe du monde, dans laquelle la technologie est le principe causal dont toute transformation découle forcément (Wyatt, 2008). Il en ressort l'impossibilité pour les êtres humains d'édicter des lois afin de tenter de réguler leur utilisation. Ensuite, les notions de secret et de vie privée sont considérées comme responsables des maux qui frappent nos sociétés. Les défenseurs d'une vision idéologique de la transparence sont tous partisans de l'adage selon lequel si l'on n'a rien à se reprocher, l'on n'aura logiquement rien à cacher (Solove, 2007). Enfin, dans ce type de discours, la transparence et plus précisément l'accès instantané et illimité à toutes les données d'un monde parfaitement quantifié est présenté comme une solution utopique qui favoriserait la liberté et la justice, (Han, 2015, Christensen & Cornelissen, 2015).

En comparant ces discours sur la transparence réciproque à des travaux mettant en avant une vision plus socio-constructiviste des nouvelles technologies afin d'éviter tout biais déterministe (Hacking, 1999 ; Jasanoff, 2010), en proposant des analyses attentives aux aspects sociaux des concepts de secret et de vie privée (Simmel, 1906 ; Solove, 2010), et enfin en soulignant les raccourcis qui font de la transparence une utopie, cet article entend analyser et offrir une alternative à la logique argumentative d'une vision idéologique de la transparence qui bien que majoritairement implicite, n'en reste pas moins très prégnante aujourd'hui.

Le concept de transparence

Afin d'analyser de manière pertinente les principaux arguments qui sous-tendent le concept de transparence réciproque, il est nécessaire de connaître son origine et ce qu'il implique. Dans cette section théorique, nous allons d'abord brièvement évoquer la transparence elle-même. Nous examinerons ensuite les différentes valeurs et variétés du concept selon Heald, afin de définir avec précision quel type de transparence nous entendons étudier.

Le mot «transparent», du latin «trans» pour « à travers » et « parere » pour « apparaître », qualifie au sens propre les objets par lesquels la lumière peut passer, et donc, à travers lesquels les yeux peuvent voir. Au sens figuré, il caractérise tout ce qui est ouvert à l'observation, qui n'a rien à cacher, et donc, tout ce en quoi on peut avoir confiance. Aujourd'hui³, la transparence est plus que jamais une vertu cardinale, que non seulement les institutions publiques, les organisations scientifiques et les entreprises devraient cultiver autant que possible, mais aussi les individus, tout en rejetant le secret, afin de favoriser une société plus « ouverte ». Les gouvernements et les politiques en particulier sont désormais tenus de divulguer de plus en plus d'informations, ce afin que chaque citoyen puisse tenir l'État responsable de son action.

Les enquêtes et révélations qui ont précédé et suivi les dernières élections présidentielles en France et aux États-Unis (emails de Hillary Clinton, soupçon de corruption de Donald Trump, présumés emplois fictifs de la femme de François Fillon, des membres du parti de François Bayrou, etc.) n'ont fait qu'accentuer le phénomène, et donnent lieu à des projets tels la loi sur la moralisation et la transparence de la vie publique, qui s'inspirent eux-mêmes des programmes de transparence mis en place il y a déjà des années par les gouvernements anglais et scandinaves (O'Hara, 2010). Suite au scandale de corruption de 2015 à la FIFA, son nouveau président a annoncé que l'institution deviendrait « complètement transparente ». En France encore, des cas récents de conflits d'intérêts entre experts scientifiques et diverses entreprises (Libération, 2017) ont également conduit à une demande croissante de transparence tant dans le secteur industriel que dans les instituts de recherche. Pendant ce temps là, les réseaux sociaux encouragent les individus à partager leur identité et leurs états d'âme publiquement, tandis que les GAFAM collectent des données personnelles en masse à des fins de marketing, souvent au vu et au su de tout le monde. Sans oublier le Patriot Act et Wikileaks, qui promeuvent à leur façon une certaine idée de la transparence (Birchall, 2011).

Cet inventaire hétérogène d'exemples de divulgation d'informations par diverses entités appelle cependant à distinguer des activités qui relèvent de préoccupations et d'objectifs très différents. En effet, bien que l'élaboration de règles de transparence plus strictes visant à éliminer les pratiques malhonnêtes dans les domaines de la politique et de l'économie apparaisse comme une réaction appropriée aux scandales et aux révélations, l'appel à la transparence est en revanche beaucoup moins légitime lorsqu'il émane de grandes entreprises ou d'institutions un peu trop zélées.

³ En raison des contraintes inhérentes à l'exercice actuel, les racines historiques et philosophiques de la transparence ne seront pas discutées dans cet article. Mais le lecteur intéressé peut se référer aux travaux de Clare Birchall, Sandrine Baume et Christopher Hood, qui ont étudié l'histoire du concept de manière approfondie (Hood, 2007; Birchall, 2011; Baume, 2011).

Dans le premier cas, la transparence serait un outil au service de la démocratie qui favoriserait la responsabilité, tandis que dans le deuxième cas, elle mobilise un principe fondamental à valoriser intrinsèquement, à l'instar d'une idéologie, avec des objectifs économiques ou politiques. Cette première distinction est ce que David Heald théorise comme une opposition entre la valeur « instrumentale » et « intrinsèque » de la transparence (Heald, 2006b, p. 59). Alors que certains considèrent la transparence comme un élément de construction indispensable au respect de valeurs chères aux politiques publiques, d'autres en font un idéal à poursuivre dans la plupart des aspects de nos vies.

De même, le chercheur invite à différencier la position des acteurs qui deviennent « transparents », ainsi que le degré de symétrie concernant l'accès à l'information. Cette deuxième distinction est ce que Heald appelle la « variété » de la transparence (Heald, 2006a, p.25). Selon ce modèle, il existe deux axes et directions différents. L'axe vertical permet une transparence ascendante ou descendante, tandis que l'axe horizontal permet une transparence vers l'extérieur ou vers l'intérieur. Dans le cas de l'axe vertical ascendant, un supérieur hiérarchique est en mesure de surveiller le comportement d'un subordonné hiérarchique, comme lorsqu'un gouvernement regarde ses citoyens ou une entreprise ses employés. Si la transparence est verticale et descendante, cependant, le regard est inversé, et les subordonnés peuvent surveiller leur supérieur. Sur l'axe horizontal, Heald évoque d'abord la transparence vers l'extérieur, où « le subordonné hiérarchique ou l'agent peut observer ce qui se passe en dehors de l'organisation » (Heald, 2006a, p.28). Il décrit ensuite la transparence vers l'intérieur, où les étrangers peuvent surveiller ce qui se passe dans une organisation, comme lorsque les organisations deviennent transparentes afin d'attirer les bailleurs de fonds, par exemple. Enfin, une dernière catégorie peut être ajoutée, cruciale pour cette thèse. La transparence symétrique – ou la transparence omnidirectionnelle, selon la terminologie de Mayes – est définie par Heald comme une situation où tout le monde peut surveiller et être surveillé en même temps.

Notons que ce second cadre théorique conserve toute sa pertinence si, au lieu de la direction de la transparence, nous observons la direction de la surveillance, en inversant la perspective. Cela tend à confirmer ce que de nombreux spécialistes ont noté, c'est-à-dire que la transparence est presque toujours inévitablement liée à la surveillance (I Spy My little eye, 2015). Tandis que Heald considère la surveillance comme un synonyme de la transparence verticale, Lyon la définit comme l'action de rassembler et d'analyser des données personnelles dans le but de gérer ou d'influencer les personnes (Lyon, 2007). En outre, l'opposition entre transparence verticale ascendante et descendante se rattache facilement à celle des concepts de surveillance et de sousveillance. Dans la partie suivante, nous nous attacherons à décrire brièvement ce dernier concept, ainsi qu'un autre phénomène souvent évoqué dans le cadre de la transparence, Wikileaks. Cela nous permettra de développer davantage les différences entre les valeurs et les variétés de transparence de Heald et, par conséquent, nous aidera à définir le concept de transparence réciproque.

La Sousveillance et Wikileaks comme illustrations d'une transparence instrumentale, verticale et descendante

L'ingénieur Steve Mann a créé le concept de « sousveillance » parce qu'il craint que la surveillance, renforcée par les technologies numériques, ne devienne de plus en plus un outil d'oppression ; il décrit ainsi la capacité des subordonnés – citoyens ou employés – à utiliser les technologies à leur avantage, afin de surveiller les supérieurs. Concrètement, il favorise l'utilisation de technologies portables sur soi, grâce auxquelles n'importe qui pourrait surveiller le moindre événement en permanence et pourrait ensuite le diffuser sur Internet si nécessaire, afin de favoriser la responsabilisation et de veiller à ce que n'importe qui puisse neutraliser l'unidirectionnalité du

regard de la surveillance, établissant ainsi une « équiveillance », l'équilibre parfait entre la surveillance et la sousveillance (Mann, 2003).

En ramenant des caméras et d'autres dispositifs de surveillance « au niveau de l'humain », c'est-à-dire sur notre propre corps, l'objectif de Mann est de renforcer le pouvoir des citoyens tout en abolissant la hiérarchie qui protégerait actuellement les puissants. L'inventeur a lui-même créé divers objets tels que « EyeTap », un appareil porté devant l'œil et servant de caméra pour enregistrer tout ce qui est visible. Idéalement, une telle invention devrait garantir qu'aucun crime ne reste impuni et, conséquemment, que les taux de criminalité diminuent.

Nous pensons que la sousveillance peut être liée à l'utilisation de la transparence instrumentale. Le concept élaboré par Mann traite de la question de la surveillance et essaie de trouver des alternatives à la solution traditionnelle qui consiste à renforcer les lois de protection de la vie privée actuelles. La transparence elle-même n'est jamais évoquée par Steve Mann, et la nécessité de la vie privée n'est jamais remise en cause. L'objectif est plutôt de défendre un certain idéal démocratique, en redéfinissant l'équilibre du pouvoir dans notre société. La transparence, en ce sens, est donc un outil qui peut imposer la responsabilité, mais il n'est pas considéré intrinsèquement. Le discours de Mann est en outre principalement technique et économique, et bien qu'il utilise parfois des termes tels que la « transparence réciproque », emprunté à des défenseurs radicaux de la transparence tels David Brin, il représente principalement une réaction pragmatique à une menace perçue. Plutôt qu'une idéologie de la transparence, Mann tend à promouvoir une utilisation de la surveillance plus décentralisée et non-hiérarchique. Cela ne veut pas dire que ces discours sont dénués de toute responsabilité dans le succès actuel de la transparence, loin de là (Birchall, 2011). Mais il faut bien distinguer ce type de phénomène des discours qui prônent une transparence globale.

De même, on peut difficilement dire que les initiatives de Wikileaks soutiennent l'idée d'une transparence à valeur intrinsèque. Bien qu'il faille rester très prudent lorsque l'on tente de décrire les intentions de l'organisation, celles-ci peuvent être comparées, en ce qui concerne la transparence, mutatis mutandis, à celle de Steve Mann et à son concept de sousveillance. Selon le site officiel, le but de Wikileaks est de veiller à ce que « les lecteurs et les historiens puissent voir la preuve de la vérité » (Wikileaks, 2011, paragraphe 1). De son côté, Julian Assange, qui est considéré comme le fondateur de l'organisation, insiste sur le besoin d'information, car c'est ce qui permet aux gens de comprendre le monde dans lequel ils vivent, et ce qui leur permet d'élire des représentants qui élaborent les lois (Assange, 2011). Dans cette perspective, la transparence apparaît comme instrumentale, car elle permet aux citoyens d'obtenir les informations requises afin d'effectuer des choix éclairés. Wikileaks compense le manque de transparence organisationnelle des institutions en « laissant fuir » les données illégitimement tenues secrètes, ce afin d'assurer un certain équilibre dans la distribution de l'information (Fenster, 2012). Mais encore une fois, les révélations de l'organisation participent à un mouvement de protestation contre les pratiques de surveillance injustes et opaques, et abordent des questions de démocratie et de liberté, plutôt qu'elles n'illustrent la volonté d'une transparence absolue.

En ce qui concerne la variété du concept que représentent la sousveillance et Wikileaks, il peut sembler un peu exagéré de parler, comme dans le titre de la section, d'une transparence verticale et descendante, car la divulgation de l'information n'émane dans ces cas-là pas d'un choix volontaire et délibéré. C'est néanmoins clairement pour imposer cette variété de transparence que Steve Mann et Julian Assange se battent, et ils le font non pas parce qu'ils croient en une transparence omnidirectionnelle, mais parce que la transparence verticale ascendante a pris le dessus et déséquilibré le rapport de force originel. Toutes ces distinctions peuvent sembler quelque peu superflues, mais elles sont essentielles, car au cours des deux dernières décennies, les partisans d'une transparence radicale ont souvent clamé haut et fort que les initiatives de la sousveillance et de Wikileaks démontrent que la vie privée – et d'autres concepts tels le secret et l'anonymat –

constituent des utopies sur le déclin, qui ne servent que les puissants, et que les technologies numériques finiront par éliminer complètement (Brin, 2011; Brin, 2014; Kelly, 2014).

En réalité, il existe un monde de différence entre des lanceurs d'alerte revendiquant une gouvernance plus transparente, et un Mark Zuckerberg dépeignant la vie privée comme une norme sociale obsolète (2010). Il s'agit de deux idées de la transparence clairement séparées, l'une instrumentale, car elle sert d'outil pour favoriser d'autres valeurs, comme la confiance et la responsabilité, et l'autre intrinsèque, car elle constitue une vision du monde, une idéologie qui favorise la transparence en tant que vertu cardinale qui devrait s'appliquer à la plupart des aspects de notre vie. C'est l'argumentation sur laquelle repose cette deuxième idée de transparence que cet article analysera dans la section suivante.

The Transparent Society comme parangon de la transparence réciproque

Une nette distinction ayant été opérée entre les différents types de transparence, et l'objet de notre étude ayant ainsi été circonscrit, nous pouvons désormais nous attacher à donner des exemples de discours d'une transparence idéologique, pour en étudier les fondamentaux. Nous en avons identifié trois, (1) la croyance que la technologie détermine le changement social, (2) une vision négative de la vie privée et (3) une conception utopique de la transparence.

Bien que l'idéologie de la transparence ait inspiré de nombreux essais et discours au cours des deux dernières décennies, aucun n'égale, en termes d'exhaustivité argumentative, *The Transparent Society* de David Brin. Ce livre publié en 1998 propose au lecteur une défense élaborée de la « transparence réciproque », en examinant tous les aspects problématiques du concept de vie privée et en essayant de démontrer comment un accès presque illimité à l'information pourrait constituer la prochaine étape vers une société plus équitable et démocratique. Son auteur, un scientifique américain, un « futuriste » et un écrivain à succès de « hard science », officie comme consultant pour une grande variété d'organisations telles que la CIA, Google et Procter & Gamble. Son principal argument est que, compte tenu de la montée en puissance de la technologie, les humains ne pourront pas empêcher la propagation de dispositifs de surveillance dans nos sociétés. En outre, les lois sur la protection de la vie privée, affirme-t-il, ont toujours servi les criminels et les puissants, afin d'opprimer la population. Il s'ensuit que la technologie finira par inaugurer une ère de totalitarisme en raison du contrôle croissant qu'elle confèrera à des personnes puissantes si rien n'est fait, et que la vie privée est une utopie sans avenir. Pour l'auteur, il faudrait donc établir une transparence globale afin de préserver liberté et démocratie, avant qu'il ne soit trop tard. Bien qu'il soit aujourd'hui vieux de près de vingt ans, le livre de Brin constitue encore une référence très importante, et l'on y retrouve la logique et le raisonnement sur lesquels reposent les arguments des défenseurs de la transparence, au moins dans leur forme embryonnaire.

Dans cette perspective, l'œuvre de David Brin apparaît comme le matériau d'étude idéal. Nous nous restreindrons cependant, étant donné la taille limitée de cet article, au premier chapitre de ce livre, constitué d'une courte fiction, très représentative, censée faire prendre conscience au lecteur qu'il est temps d'opter pour un monde plus transparent, et de son commentaire explicatif. Dans cette courte histoire, l'auteur invite ses lecteurs à se projeter exactement deux décennies dans l'avenir, afin d'imaginer deux villes toutes deux envahies par des technologies de surveillance, mais distinctes en cela qu'une partie différente de la population pourrait en faire usage (Brin, 1998). Dans la première ville, les « puissants », les gouvernements et les entreprises, utilisent des technologies de pointe telles que des caméras miniatures pour contrôler les autres. Dans la seconde ville, en revanche, un accès généralisé à ces technologies permet à tous les citoyens, puissants ou non, riches ou pauvres, d'observer en temps réel presque absolument tous les faits et gestes de n'importe quel autre citoyen, ce qui résout supposément le problème de la surveillance verticale descendante – ou de la transparence verticale ascendante – entre autres maux.

Nous vivons aujourd'hui dans l'époque utilisée par Brin pour élaborer sa fiction.

Heureusement, aucun des deux scénarios imaginés par l'auteur ne s'est réalisé, bien que celui-ci soutienne que son récit a été prémonitoire. Il faut cependant admettre qu'il avait en partie raison, tant les caméras et autres dispositifs de collecte de données sont devenus omniprésents au cours des dernières années. Cela ne signifie pas pour autant que les conclusions que l'auteur tire de ce phénomène soient justes. Comme souvent, le progrès technologique semble avoir été plus lent que les estimations optimistes ou pessimistes de la science fiction. Ce décalage pourrait être dû au fait que la société a également son mot à dire, et « interfère » toujours avec ce que certains ont néanmoins tendance à considérer comme l'inexorable avènement du progrès technologique. Le chapitre intitulé « Conte des deux villes » est cependant plutôt une expérience de pensée qu'une prédiction, visant à introduire la réflexion de l'auteur sur les problèmes sociétaux, économiques et politiques que pourrait bientôt provoquer la prolifération des technologies de surveillance. Selon lui, leur apparition est inévitable, et la vie privée est une utopie moribonde. La discussion devrait donc se concentrer, non sur la meilleure façon de s'assurer que le droit de tous à la vie privée soit respecté, car il serait déjà trop tard, mais plutôt sur l'identité des citoyens qui accèdent à ces technologies.

C'est ici que la seconde ville futuriste entre en jeu ; elle représente ce que Brin considère comme la seule solution viable qu'il nous reste si nous voulons concilier l'arrivée inexorable de la technologie avec notre désir de vivre dans des sociétés démocratiques et équitables. La logique sous-jacente du récit est que le potentiel des technologies de surveillance étant voué à augmenter de façon exponentielle, il est préférable d'accepter ce phénomène et d'adapter nos modes de vie en fonction de cette évolution – en instaurant par exemple une transparence globale – plutôt que de tenter de l'empêcher de se produire.

En effet, Brin déclare que toute tentative de légiférer et d'interdire l'accès aux dispositifs de surveillance est vouée à l'échec, car ceux qui peuvent transgresser la loi, les riches et les puissants, utiliseront de toute façon les nouvelles technologies de surveillance pour dominer les personnes pauvres et sans influence. Il s'agit de l'argument « si les armes à feu sont interdites, seulement les hors-la-loi auront des armes à feu », comme Paul Gowder l'a clairement démontré (1999, p. 514). Professeur associé de droit à l'Université de l'Iowa, il a été l'un des premiers auteurs à proposer une analyse de la logique de *The Transparent Society*. Le conte de Brin propose qu'alors que l'anonymat offert par la vie privée permettrait aux puissants de dissimuler leur usage abusif des technologies de surveillance, en toute impunité, la transparence remettrait au contraire les acteurs sur un pied d'égalité, et garantirait que toute action illégale soit automatiquement détectée et correctement condamnée, ce qui favoriserait la responsabilisation des citoyens. Gowder souligne le biais manifeste de ce raisonnement : si en interdisant les nouvelles technologies de surveillance, la société donne indirectement le contrôle de celles-ci aux hors-la-loi, alors il n'y a aucune raison de ne pas croire qu'en interdisant le secret par l'intermédiaire de la transparence, la société ne garantira pas à son tour indirectement l'anonymat uniquement aux hors-la-loi qui auront les moyens de contourner la législation (1999, p. 524).

Les trois principes fondamentaux de la transparence réciproque

Venons-en désormais aux trois fondamentaux de la rhétorique de la transparence réciproque, qui trouvent tous dans cette fiction sur ces deux villes de parfaites illustrations. Dans son récit, Brin commence par insister sur l'inéluctabilité de l'avènement des technologies de surveillance, en évoquant le « verdict » et le « jugement » des machines (Brin, 1998, p. 5). Selon l'auteur, il est impossible de les arrêter, et « les caméras sont en marche », peu importe les vaines tentatives de légiférer. Brin considère que c'est la technique qui fait l'histoire, et il est intimement persuadé que tout ce que l'humanité a accompli jusqu'à aujourd'hui repose sur l'ouverture de la société et la transparence. Par conséquent, l'abolition de la vie privée par l'entremise de la technologie n'est que l'ultime étape logique d'une évolution vers des sociétés humaines plus équitables et démocratiques.

L'argument au cœur de *The Transparent Society* cristallise ainsi toutes les caractéristiques d'un déterminisme centré sur la technologie, comme l'a théorisé Sally Wyatt. Cette spécialiste des STS a en effet élaboré un modèle qui permet de catégoriser les différents types de déterminisme technologique, concept qui postule selon elle non seulement que le développement des technologies advient naturellement, selon une dynamique linéaire dénuée de toute influence extérieure, mais aussi que c'est toujours la technologie qui cause le changement social (2008, p. 168). Dans cette optique, chez Brin, la transparence induite par les nouvelles technologies apparaît non plus comme un choix délibéré, mais comme la seule « alternative » envisageable si nous espérons sauvegarder certaines de nos libertés individuelles. Il s'ensuit également que toute tentative des humains pour freiner le « progrès » est finalement inutile, parce que la technologie, d'une manière ou d'une autre, aura le dernier mot. Comme le démontre Wyatt, le déterminisme technologique est séduisant car il constitue un modèle explicatif simple et intuitif, qui se nourrit du sentiment omniprésent que l'évolution rapide des technologies bouleverse notre société. Mais elle rappelle avec justesse que la technologie – souvent personnifiée comme une entité à part entière, douée d'une volonté propre – n'est que l'un des innombrables facteurs à la source des transformations que nous observons aujourd'hui. Le progrès technique dépend par ailleurs du contexte sociétal, et, bien évidemment, des humains qui conçoivent machines et technologies (Bijker & Pinch, 1987). Si réseaux sociaux et smartphones ont un rôle indéniable dans les reconfigurations à l'œuvre, il ne tient qu'aux humains de contrebalancer ces changements, par exemple en faisant appel à ce qui peut être considéré comme l'une des plus anciennes technologies de l'humanité, la loi.

Outre le rôle prépondérant de la technologie, Brin insiste également lourdement sur les torts causés par la notion de vie privée, et c'est là le second principe fondamental que nous avons relevé. L'auteur nage ainsi à contre-courant des détracteurs traditionnels de la surveillance, en déclarant que, parce que la technologie nous impose de choisir entre la liberté et la vie privée, cette dernière devrait être progressivement abandonnée. Notons que, dans le conte de l'auteur, ce dilemme est résolu assez facilement, puisque la vie privée est considérée comme « un droit fictif qui protège tous les prédateurs qui rendent l'époque actuelle menaçante et dangereuse » (Brin, 1998, p. 26). De telles attaques contre le concept sont renouvelées plusieurs fois tout au long du livre et accompagnées de métaphores manichéennes très révélatrices sur la lumière et les ténèbres et le bien et le mal. Ici, la vie privée incarne le voile de l'ignorance et du secret qui a protégé les criminels pendant des millénaires de « féodalité », avant l'avènement de l'époque des Lumières. Pour Brin, tant que nous permettons que quelque sorte d'information soit maintenue dans l'obscurité, il ne peut y avoir ni équité ni justice. Cette conception dépréciatrice de la vie privée néglige complètement la valeur sociale du secret, et échoue à envisager les problèmes qui pourraient survenir si une transparence réciproque était instaurée, fidèle jusqu'au bout à l'adage « celui qui n'a rien à se reprocher n'a rien à cacher ».

C'est justement afin de mettre en exergue l'aporie de l'argument « Nothing to hide » que le spécialiste du droit Daniel J. Solove a conçu ce qu'il nomme une définition « pluraliste » du concept de vie privée. Il entend notamment démontrer que ce raisonnement ne parvient pas à saisir la pluralité des problèmes posés par les programmes de collecte de données comme celui de la NSA. Prenons, par exemple, la déclaration d'Eric Schmidt, PDG de Google. Interrogé en 2009 sur la politique de confidentialité des moteurs de recherche, il répondait que « s'il vous avez fait quelque chose et que vous voulez le garder secret, alors peut-être que vous n'auriez pas du le faire en premier lieu » (Schmidt, 2009). Ces propos impliquent que la vie privée ne sert simplement qu'à dissimuler des actes illégaux. La réponse traditionnelle à une telle déclaration serait de réfuter directement l'argument en essayant de trouver des exemples d'informations que des individus pourraient néanmoins vouloir cacher : on cite alors généralement la nudité, les données médicales, ou les factures. Mais formuler une telle réponse reviendrait déjà à accepter le postulat implicite selon lequel la notion de vie privée consiste avant tout à cacher des choses illégales, ce qui ne peut que conduire à une discussion infructueuse sur ce que les gens souhaitent cacher ou non.

C'est la prémisse de l'argument « Nothing to hide » qui est spéieuse. En outre, comme l'utilité de la vie privée se trouve réduite uniquement à de la dissimulation de données, il devient très difficile de réfuter l'argument en cas de dilemme entre vie privée et sécurité, puisque les individus opteront presque toujours pour la sécurité. Afin d'éviter cet écueil, la définition pluraliste de la vie privée de Solove met l'accent sur les différentes dimensions liées à ce concept : la collecte de l'information, le traitement de l'information, la diffusion de l'information et l'Intrusion dans la vie privée (Solove, 2007). Le chercheur démontre que les définitions traditionnelles ne peuvent prendre en compte toutes les conséquences potentiellement néfastes de l'érosion de la vie privée, tout en dénonçant les insuffisances de raisonnements comme ceux d'Eric Schmidt. La collecte systématique de données apparemment inoffensives pourrait, par exemple, conduire au fil du temps à un profilage complet des individus, suivant un phénomène d'agrégation. Les agences fédérales qui sous-traitent la gestion des données collectées peuvent parfois également provoquer la divulgation accidentelle des données collectées, comme cela a été le cas récemment avec l'agence nationale de renseignement géospatial aux États-Unis (Gallagher, 2017). De surcroît, l'on sait rarement ce que ces agences feront exactement avec ces données, ce qui pourrait conduire à une utilisation secondaire potentiellement dangereuse. L'état d'ignorance dans lequel le citoyen se trouve de ce qui est fait avec ses données personnelles suscite un sentiment d'impuissance. Individuellement, ces différents préjudices pourraient être considérés comme négligeables, mais l'exemple des programmes de collecte de données à l'échelle mondiale démontre qu'ils peuvent rapidement se multiplier, avoir de graves conséquences et favoriser un climat de surveillance qui peut pousser les individus à s'auto-censurer. Eric Schmidt, comme Vint Cerf ou Mark Zuckerberg, eux aussi réputés pour leurs déclarations dépréciatives au sujet de la vie privée, ont évidemment tout intérêt à ce que toujours plus de données soient collectées, puisqu'ils sont les représentants de grandes entreprises technologiques qui vivent de la revente de ces informations. Et leur influence se fait sentir dans la popularité qu'a acquise ces dernières années l'argument « Nothing to hide », malgré son incapacité totale à traiter sérieusement la question de la transparence et de la vie privée.

Enfin, Brin offre une illustration flagrante de ce qu'Evgeny Morozov appelle le « solutionnisme technologique » (Morozov, 2014) en prétendant que « la transparence est la condition nécessaire à la science, à la démocratie et au libre marché », et donc que les caméras microscopiques, en établissant une transparence réciproque, résoudre naturellement tous les problèmes auxquels l'humanité doit actuellement faire face. Cette foi aveugle dans un accès illimité à l'information, qui constitue notre troisième principe fondamental, néglige la complexité intrinsèque de la relation entre la société et la technologie et suppose que le partage de toutes les données disponibles est la solution ultime, en ignorant par exemple des phénomènes tels que les grandes différences qui existent dans le pouvoir relatif de ceux qui accèdent à l'information, ou la différence entre la capacité à voir et à comprendre une information.

Le philosophe Byung-Chul Han a minutieusement analysé ce qu'il nomme l'idéologie de la transparence. Selon lui, étant donné qu'une société fondée sur le principe de la transparence privilégie la communication inaltérée d'information avant tout chose, la négativité – ou toute sorte de différence ou d'opinion qui crée un conflit – ne peut être tolérée car elle entraînerait le ralentissement de l'échange des données. Il s'ensuit qu'une telle société favoriserait l'uniformité et la conformité, si nécessaire en éliminant toute forme d'altérité (Han, 2015). Pour le philosophe, l'utopie de la transparence défendue par Brin et ses émules renferme ainsi en elle la possibilité d'un monde totalitaire. Il y a en effet de bonnes raisons de penser que l'« omniveillance » imaginée par Mann et reprise à son compte par l'auteur de *The Transparent Society* repose sur le principe d'une normalisation et d'une standardisation qui permettrait justement, comme le souhaite Brin, de détecter immédiatement tout comportement suspect ou s'éloignant de la norme, ce qui ne manquerait pas de provoquer à terme un phénomène d'auto-discipline, comme Gilles Deleuze a pu le théoriser. La transparence réciproque est donc fondamentalement liberticide.

Conclusion

Au cours de cet article, nous avons analysé les principes fondamentaux sur lesquels repose l'argumentation de la transparence réciproque, et plus globalement le raisonnement qui la considère comme une alternative pertinente aux lois sur la protection de la vie privée. Nous avons démontré que, trop souvent, les défenseurs d'une transparence « intrinsèque » s'appuient sur des hypothèses erronées et sur des croyances biaisées afin de justifier la prétendue nécessité d'un accès à l'information quasi illimité. Plus qu'un instrument, la transparence apparaît comme un idéal à poursuivre, dans le contexte d'une guerre menée contre les criminels et les puissants qui se cachent dans l'ombre de la vie privée. Citant Louis Brandeis, David Brin déclare que la lumière du soleil est le meilleur des désinfectants et proclame la mort inévitable et imminente de la vie privée. Mais cette solide conviction, qui a inspiré de nombreuses personnalités grâce à ses nombreuses promesses, repose sur de sérieuses erreurs de raisonnement concernant la relation entre technologie et société, la notion de vie privée et celle de transparence.

Tout d'abord, un récit socio-constructiviste des événements permet d'insister sur le fait que l'avènement de certaines technologies est le résultat de la conjonction de bonnes idées techniques dans un contexte social favorable (Hacking, 1999). Il s'ensuit que, contrairement à tout cadrage technologiquement déterministe de l'histoire, les choses auraient certainement pu être différentes. En outre, il ne semble pas y avoir de raison légitime de croire que la technologie a une plus grande influence sur le déroulement des événements que tout autre facteur, ou que l'évolution humaine est liée uniquement à la science (Wyatt, 2008). Comme Searle l'a noté avec justesse, « il s'agit en fin de compte d'un débat sur le type de société dans laquelle nous voulons vivre en fonction de nos capacités technologiques, ce qui ne doit pas être confondu avec une société déterminée par ces capacités » (Searle, 2014, paragraphe 39).

Deuxièmement, la vie privée ne peut être simplement assimilée à la dissimulation d'actes illégaux (Simmel, 1906; Solove, 2007; Birchall, 2011). Bien que plus d'un demi-siècle de recherche n'ait pas été en mesure de proposer une définition commune de ce concept, certains chercheurs, dont Daniel J. Solove, ont réussi à souligner qu'une vision plus pluraliste de la vie privée permet de mieux prendre en compte les problèmes liés aux Technologies de l'Information et de la Communication. Ce positionnement a également l'avantage de réfuter efficacement l'argument simpliste du "Nothing to hide", ou des énoncés qui décrivent la vie privée comme une norme obsolète.

Troisièmement, l'opinion selon laquelle la transparence résoudra le problème de la criminalité et favorisera la liberté est naïve au mieux, sinon tout à fait dangereuse. Car le rôle de la société devrait être de comprendre pourquoi des actes criminels en viennent à être commis en premier lieu, afin de les prévenir si possible, plutôt que de simplement les éliminer, sans grande garantie de jamais vraiment réussir. En outre, il reste à prouver que les individus se sentiraient plus libres sous une surveillance constante, même en sachant que cette surveillance s'applique également à tous les autres citoyens. De même, voir n'est pas savoir, et l'accès illimité à l'information peut nuire à la compréhension (Heald, 2006; Christensen & Cornelissen, 2015). Comme Bruce Schneier l'a bien compris, il y aura toujours d'énormes différences entre les individus quant à leur pouvoir relatif et quant aux ressources qu'ils pourront déployer afin de traiter l'information (Schneier, 2008).

Plus généralement, les défenseurs de la transparence semblent avoir des conceptions très étiquées de la société et de la technologie. Alors que *The Transparent Society* de David Brin présente au lecteur un intrigant imaginaire du pouvoir, où la corruption et l'oppression sont la règle, d'autres personnalités, tel Eric Schmidt, semblent incapables de percevoir la valeur sociale et positive du secret. Nous pensons en outre que les discours qui défendent cette idée de la transparence seraient moins spécieux, s'ils étaient présentés comme des croyances ou des opinions.

Ici, nous constatons que l'avènement de la technologie et la mort « inévitable » de la vie privée sont constamment présentés comme des faits, comme la vérité indéniable, alors qu'une telle vision n'est qu'une interprétation des événements parmi beaucoup d'autres ; c'est en cela que réside l'hypocrisie. De plus, comme l'ont souligné justement des chercheurs tels que Han et Birchall, le récit biaisé des défenseurs de la transparence fait souvent partie d'une idéologie de la transparence, qui semble transmettre avant tout les valeurs du néolibéralisme. La société transparente n'offre donc pas simplement une solution aux problèmes de confidentialité liés aux Technologies de l'Information et de la Communication, mais plutôt une vision très spécifique du monde, clairement perceptible dans les exemples souvent démagogiques qui opposent à la population démunie des criminels féroces et des tyrans sans pitié.

Pour que la transparence réciproque soit considérée comme une alternative sérieuse et crédible aux lois sur la protection de la vie privée, ses avocats devront d'abord abandonner le déterminisme technologique, reconsidérer les conséquences imprévues potentielles de la mise en œuvre de la transparence réciproque, et adopter une approche plus socio-constructiviste de la technologie. Mais en attendant, leurs discours participent à la dévalorisation de la notion de vie privée dans l'opinion publique, et donc, plus globalement, à la distinction entre sphère publique et sphère privée.

Bibliographie

Assange, J. (2011, January 7). Exclusive – Julian Assange Extended Interview. Retrieved June 18, 2017, from <http://lynxthat.com/580c3f4842513f194002d2d2>

Bauman, Z., & Lyon, D. (2013). *Liquid Surveillance: A Conversation*. Cambridge: Polity Press.

Baume, S. (2011) *Transparency in the Handling of Public Affairs: Origins and Meaning of a Requirement*. First Global Conference on Transparency Research. Retrieved June 20, 2017, from http://spaa.newark.rutgers.edu/images/stories/documents/Transparency_Research_Conference/Papers/Baume_Sandrine.pdf.

Bessire, D. (2005). Transparency: a two-way mirror? *International Journal of Social Economics*, 32(5), 424–438.

Bijker, W., Pinch, T. (1987). The Social Construction of Facts and Artifacts: Or How the Sociology of Science and the Sociology of Technology Might Benefit Each Other. *The Social Construction of Technological Systems*. Cambridge: The MIT Press.

Birchall, C. (2011). “There’s Been too Much Secrecy in this City”: The False Choice Between Secrecy and Transparency in U.S. Politics. *Cultural Politics* 7(1).

Brandeis, L. (1913). *Other People's Money*. Retrieved June 18, 2017, from <https://louisville.edu/law/library/special-collections/the-louis-d.-brandeis-collection/other-peoples-money-by-louis-d.-brandeis>

Brin, D. (1996, December 1). *The Transparent Society*. Wired. Retrieved June 18, 2017, from <https://www.wired.com/1996/12/fftransparent/>

- Brin, D. (1998). *The Transparent Society: Will Technology Force Us to Choose Between Privacy and Freedom?* New York: Basic Books.
- Brin, D. (2011, February 6). Nobel for Wikileaks? Transparency and Society Stories... etc. Retrieved June 18, 2017, from <https://davidbrin.blogspot.be/2011/02/nobel-for-wikileaks-transparency-and.html>
- Brin, D. (2014, September 3). Snowden, Sousveillance and Social T Cells. Retrieved June 18, 2017, from <https://davidbrin.blogspot.be/2014/09/snowden-sousveillance-and-social-t-cells.html>
- Christensen, L. T., & Cornelissen, J. (2015). Organizational transparency as myth and metaphor. *European Journal of Social Theory*, 18(2), 132-149.
- Fenster, M. (2012). *Disclosure Effects: WikiLeaks and Transparency*. Retrieved June 18, 2017, from <http://scholarship.law.ufl.edu/facultypub/250/>
- Ganascia, J.-G. (2009). The Great Catopticon. In *Proceedings of the 8th International Conference of Computer Ethics Philosophical Enquiry (CEPE)*, 26-28 June 2009, Greece: Corfu. Retrieved June 20, 2015, from <http://www-poleia.lip6.fr/~ganascia/Publications?action=AttachFile&do=view&target=GreatCatopticon.pdf>
- Gowder, P. (1999). The Transparent Society: Data Smog. *Harvard Journal of Law & Technology*, Volume 12 (2).
- Hacking, I. (1999). *The Social Construction of What?* Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Han, B. (2015). *Transparency society*. Stanford: Stanford University Press.
- Heald, D. (2006a). Varieties of Transparency. *Transparency: The Key to Better Governance?*, 24-43.
- Heald, D. (2006b). Transparency as an Instrumental Value. *Transparency: The Key to Better Governance?*, 58-73.
- Hood, C. (2007). Transparency in Historical Perspective. In C. Hood & D. Heald (Eds.). *Transparency: The Key to Better Governance?* Oxford/ New York: Oxford University Press.
- Huxley, A. (1931). *Brave new world*. London: Vintage Classic.
- Jasanoff, S. (2010). *States of knowledge: the co-production of science and social order*. London: Routledge.
- Kelly, K. (2014, February 3). The Technium. Retrieved June 18, 2017, from https://www.edge.org/conversation/kevin_kelly-the-technium
- Libération (2017, March 28). Diesel : le pneumologue Michel Aubier sera jugé pour «faux témoignage sous serment» le 14 juin. Retrieved June 18, 2017, from http://www.liberation.fr/futurs/2017/03/28/diesel-le-pneumologue-michel-aubier-sera-juge-pour-faux-temoignage-sous-serment-le-14-juin_1558987
- Mann, S. (2013). *Veillance and Reciprocal Transparency: Surveillance versus Sousveillance, AR Glass, Lifelogging, and Wearable Computing*. Retrieved June 20, 2017, from <http://wearcam.org/veillance/part1.pdf>

Marble students 2015 (2016). *I spy with my little eye. Surveillance, transparency and the power of information*. (2016 ed.) (Marble Research Papers; Vol. 2016, No. III). Maastricht: Maastricht University.

Mayes, G. R. (2010). *Privacy in a Transparent Society*. Retrieved March 10, 2017, from <http://www.csus.edu/indiv/m/mayesgr/Scribble/Privacy%20Stuff/Privacy%20in%20a%20Transparent%20Society.pdf>

Morozov, E. (2015). *Le mirage numérique: Pour une politique du Big Data*. Paris: Les Prairies ordinaires.

O'Hara, K. (2010). *Transparent Government, Not Transparent Citizens: A Report on Privacy and Transparency for the Cabinet Office*. Retrieved March 10, 2017, from https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/61280/transparency-and-privacy-review-annex-b.pdf

Schmidt, E. (2009, December 08). Google CEO Eric Schmidt on privacy. Retrieved June 20, 2017, from <https://www.youtube.com/watch?v=A6e7wfDHzew>

Schneier, B. (2016). *Data and Goliath: The Hidden Battles To Collect Your Data and Control Your World*. W. W. Norton & Company.

Searle, R. (2014, March 09). Privacy Strikes Back, Dave Eggers' The Circle and a Response to David Brin. Retrieved June 18, 2017, from <https://utopiaordystopia.com/2014/03/09/privacy-strikes-back-dave-eggers-the-circle-and-a-response-to-david-brin/>

Solove, D. J. (2007). "I've Got Nothing to Hide" and Other Misunderstandings of Privacy. Retrieved June 18, 2017, from https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=998565

Wikileaks (2011, May 7). About: What is Wikileaks. Retrieved June 18, 2017, from <https://wikileaks.org/About.html>

Wyatt, S. (2008). Technological Determinism is Dead: Long Live Technological Determinism. *The Handbook of Science and Technology Studies*, 166 -180.

Zuckerberg, M. (2010). TechCrunch '10 On Privacy and Social Norms. Retrieved June 20, 2017, from <https://www.youtube.com/watch?v=18uTrGmDCkg>